

Communiqué de presse de la Commission du Danube : 102^e session de la Commission du Danube (23 janvier 2025)

Le 23 janvier 2025, la Commission du Danube (CD) a continué les travaux de la 102^e session sous la présidence du Représentant de la Bulgarie à la Commission du Danube, Son Excellence M. l'Ambassadeur Christo Polendakov, dans le bâtiment de la Commission du Danube à Budapest.

Au début de la séance, la Commission a fermement condamné la série d'attaques de drones russes contre des cibles civiles et des infrastructures portuaires en Ukraine, dans la matinée du 17 janvier, qui ont violé le droit international, ainsi que la navigation libre et en sécurité sur le Danube. La Commission a rappelé que la Décision de la 12^e session extraordinaire (doc. CD/SES-XII Extr./3) a imputé à la Russie les dommages économiques déjà causés et se produisant actuellement suite à la réduction des activités de transport et de transbordement sur l'ensemble du Danube, liée aux dangers de la guerre dans le delta du Danube et la mer Noire.

Au cours de la partie à huis clos de la 102^e session, les délégations ont abordé un certain nombre de questions juridiques à leur ordre du jour, dans le cadre du processus de réforme de l'organisation. Les participants ont convenu d'établir l'anglais en tant que langue de travail, à côté de l'allemand, dans toutes les réunions de la Commission du Danube à partir du 1^{er} juillet 2026. Les Etats danubiens ont approuvé une nouvelle procédure de sélection de leurs conseillers au sein du Secrétariat, laquelle prévoit un concours ouvert et une procédure concurrentielle afin d'accroître la transparence et l'efficacité de la Commission.

Les aspects financiers de l'activité de la Commission du Danube ont également été analysés. Les délégations ont débattu et approuvé le budget pour 2025, y compris la question de la dette accumulée et des pénalités de la Fédération de Russie qui s'élèvent à 371.373,27 euros pour la période 2018-2024.

